



Département des HAUTES-ALPES

Arrondissement de Briançon

Canton de Briançon 1

Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°22.03.15**

Rapporteur : Virginie DEMONSSAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 MAI 2022

Date d'affichage : 05 MAI 2022

**L'an deux mil vingt et un,**

Le onze mai à dix-huit heures trente,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE  
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

**Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Cession de terrain – Les Pananches / M. Jacky GRUAT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une cave d'environ 1,50 m de haut est construite sous le domaine public, et accolée à la parcelle bâtie cadastrée AI 138 aux Pananches.

Dans la perspective d'une cession de cette construction, M. Jacky GRUAT a saisi la Commune afin de régulariser cette situation car la plate-forme réalisée sur cette cave dessert l'accès à son logement.

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les Articles L2111-1 et L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Considérant** qu'il est proposé de céder l'emprise en question d'environ 6 m<sup>2</sup> au prix de 750 € le m<sup>2</sup> ;

**Considérant** qu'au regard de la désaffectation de fait de l'emprise de la cave sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix de m<sup>2</sup> (domaine public nu) dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans cette partie du village, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette cession.

**Considérant** l'avis favorable émis par les membres du groupe de travail Urbanisme le 11 avril 2022.

Le Conseil Municipal est invité à :

- ↪ **ACCEPTÉ** la cession de terrain susvisée pour une valeur de 750 € / m<sup>2</sup> pour les 6 m<sup>2</sup> de la surface concernée ;
- ↪ **CONFIRME** que la partie attenante d'environ 6 m<sup>2</sup> située au hameau des Pananches a été désaffectée de fait par la construction ;
- ↪ **DIT** que la surface concernée est déclassée du domaine public et intégrée dans le domaine privé communal ;
- ↪ **DIT** que les frais de document d'arpentage seront à la charge de M. Jacky GRUAT ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer l'acte notarié à intervenir ;
- ↪ **NOMME** la SCP AGOSTINO-AUDIFFRED, notaires associés à Briançon pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

